

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 22 octobre 2009**

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALE, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-101

Chœurs en Goëlo

L'association Chœurs en Goëlo, créée le 26 février 2009, a pour but, en partenariat avec la Communauté de communes Sud Goëlo et avec toutes les communes qui la composent, d'encourager la pratique du chant choral par le biais de festivals de chants choral sur les communes de Binic, Etables-Sur-Mer, Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc.

Le festival aura lieu lors d'un week-end, soit une fois par an, soit tous les deux ans, dans l'une des communes du Sud Goëlo, avec un concert le samedi soir et un concert le dimanche après-midi, accompagné d'un atelier de chant choral le dimanche matin encadré par le service culturel du Conseil Général des Côtes d'Armor. Pour 2009, les dates retenues sont le 7 et 8 novembre à la salle de Korrigans à ETABLES SUR MER.

Aussi, l'association Chœurs en Goëlo sollicite la communauté de communes pour une subvention à hauteur de 2 175 € (ci-joint plan de financement).

Vu l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2009

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire :

- Attribue une subvention à l'association « Chœurs en Goëlo » à hauteur de 2 175 €.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
